

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Beauport, tenue le mardi 8 juin 2010, à 19 heures, au Centre de loisirs La ribambelle, 333, rue Perroteau, Québec.

Sont présents: Madame Lisette Lepage, conseillère du district électoral Seigneurial et présidente de l'arrondissement  
Madame Marie France Trudel, conseillère du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Madame Julie Lemieux, conseillère du district électoral de la Chute-Montmorency

Sont également présents: Monsieur Claude Lirette, directeur d'arrondissement  
Madame Linda M. Simard, secrétaire et assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: Monsieur Marc Simoneau, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2010-0114 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA5-2010-0115 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2010**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Communications écrites au Conseil :**

---

- Dépôt de la liste des autorisations de dépenser par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de mai 2010 ;

- Dépôt d'une copie d'une pétition adressée au conseil de la Ville de Québec par des propriétaires de terrains du Lac-des-Roches demandant un amendement au règlement de zonage afin de permettre la reconstruction de chalets en zone forestière même si cette habitation est détruite à plus de 50% de sa valeur inscrite au rôle d'évaluation et également pour modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitations de villégiature ou de chalets.

## **Matières nécessitant une consultation publique**

---

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Madame Lucie Métayer, 170, rue Goyette, dépose une pétition signée par 262 résidents du secteur entourant la tour d'eau située sur la rue Blancardin, demandant la démolition de la tour d'eau et de ne plus subir d'ondes émises par les différentes antennes sises sur ladite tour.

### **Propositions :**

---

**CA5-2010-0116 Demande d'autorisation d'un usage de transmission ou de réception d'ondes par une antenne de télécommunications d'une hauteur de plus de 10 mètres à titre d'usage conditionnel au 132, rue Blancardin. Cette demande est aussi assujettie à un P.I.I.A. à l'égard de cet usage conditionnel, demande numéro 20100422-020 - A5GT2010-028**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu de reporter à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2010 la demande d'autorisation d'un usage de transmission ou de réception d'ondes par une antenne de télécommunications d'une hauteur de plus de 10 mètres à titre d'usage conditionnel au 132, rue Blancardin, demande de permis numéro 20100422-020.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0117 Fourniture de services par le conseil d'arrondissement au conseil de la ville relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - A5DA2010-022**

---

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, chapitre 27), qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*,

R.R.V.Q. chapitre B-2, prévoit la désignation de fonctionnaires qui reçoivent les demandes de permis;

Considérant que ce règlement désigne les fonctionnaires qui peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, visiter un terrain ou une construction ainsi qu'une propriété mobilière ou immobilière, à l'intérieur ou à l'extérieur, afin de s'assurer du respect du règlement;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire de la ville;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville les services reliés aux compétences de ce dernier;

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu de fournir au conseil de la ville :

1. les services des fonctionnaires désignés, responsables de la délivrance des permis et des certificats, conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaires désignés en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2;

2. les services des inspecteurs et des techniciens de la Division de la gestion du territoire et les contremaîtres et les techniciens en génie civil de la Division des travaux publics de l'arrondissement afin que ceux-ci puissent exercer les pouvoirs d'inspection qui sont prévus par le *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2;

3. les services de la Division de la gestion du territoire et de la Division des travaux publics afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2, et ses amendements, sur le territoire de l'arrondissement de Beauport.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0118 Fourniture de services par le conseil d'arrondissement au conseil de la ville relativement aux objets prévus au *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions*, R.V.Q. 773 et ses amendements - A5DA2010-024**

---

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec* (2008, chapitre 27), qui a eu pour effet de réduire de huit à six le nombre d'arrondissements;

Considérant que le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation*, R.V.Q. 773, modifié par le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation*, R.V.Q. 1185;

Considérant que ce règlement prévoit la nomination de fonctionnaires désignés par le conseil de la ville pour assurer le respect du règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville les services reliés

aux compétences de ce dernier;

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu de fournir au conseil de la ville les services des fonctionnaires de la Division de la gestion du territoire identifiés ci-dessous pour agir en tant que fonctionnaires désignés pour l'application du *Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions*, R.V.Q. 773 et ses amendements :

- le directeur;
- le directeur de la section permis et inspection;
- les techniciens du bâtiment;
- le technicien en environnement et en salubrité.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0119 Subvention à l'organisme "Cercle de Fermières de Beauport" - A5DA2010-023 (CT-2193230)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu de verser une subvention de 250 \$ à l'organisme "Cercle de Fermières de Beauport" pour souligner son 90<sup>ième</sup> anniversaire d'existence dans le cadre d'un événement spécial devant se tenir le 19 octobre prochain.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0120 Subvention à l'organisme Coopérative d'habitation "Bloc" 4 Vents de Beauport - A5DA2010-025 (CT-2193590)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu de verser une subvention de 250\$ à l'organisme Coopérative d'habitation "Bloc" 4 Vents de Beauport, 101, boul. Laforest, Québec, G1C 2B5, pour souligner son 25<sup>ième</sup> anniversaire d'existence.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0121 Adjudication d'un contrat pour la fourniture annuelle et la livraison de matériaux granulaires (VQ-42487) - Arrondissement de Beauport (lots 5, 12 et 18) - AP2010-249 (CT-2192006, CT-2192007, CT-2192010)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'adjuger aux firmes suivantes le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires pour l'arrondissement de Beauport, du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011, conformément à la demande de soumissions publique 42487 et les prix unitaires de leur soumission du 29 mars 2010. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du budget 2011 par les autorités.

- « Henri Labbé & Fils inc. » pour le lot 5;

- « Carrières Québec inc. » pour les lots 12 et 18.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0122 Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local concernant la rue Cambert - A5GT2010-032**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur le stationnement :

Rue Cambert côté ouest, enlever : « Stationnement interdit en tout temps à partir de la rue du Villonet en direction sud, sur une distance de 28 mètres ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0123 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue du Dormil / rue du Brandois - A5GT2010-035**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue du Dormil, ajouter :

Un arrêt obligatoire à l'approche "est" de l'intersection de la rue du Brandois;

Un arrêt obligatoire à l'approche "ouest" de l'intersection de la rue du Brandois.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0124 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue des Cassailles/rue de la Fenaison - A5GT2010-036**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue des Cassailles, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue des Cassailles à l'approche "sud" de l'intersection de la rue de la Fenaison.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0125 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection avenue Joseph-Giffard/rue de la Girouille - A5GT2010-037**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue de la Girouille, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue de la Girouille à l'approche "nord" de l'intersection de l'avenue Joseph-Giffard.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0126 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue de la Girouille/rue de l'Avrillet - A5GT2010-038**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue de l'Avrillet, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue de l'Avrillet à l'approche "est" de l'intersection de la rue de la Girouille;

Un arrêt obligatoire sur la rue de l'Avrillet à l'approche "ouest" de l'intersection de la rue de la Girouille.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0127 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue de l'Avrillet/rue des Maraîchers - A5GT2010-039**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue des Maraîchers, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue des Maraîchers à l'approche "nord" de l'intersection de la rue de l'Avrillet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0128 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue de l'Avrillet/rue de la Fenaison - A5GT2010-040**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue de la Fenaison, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue de la Fenaison à l'approche "nord" de l'intersection de la rue de l'Avrillet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0129 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue de l'Avrillet/rue des Cassailles - A5GT2010-041**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue des Cassailles, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue des Cassailles à l'approche "nord" de l'intersection de la rue de l'Avrillet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0130 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue de la Fenaison/rue de la Rabane - A5GT2010-042**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue de la Rabane, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue de la Rabane à l'approche "est" de l'intersection de la rue de la Fenaison.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0131 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant l'intersection rue des Cassailles/rue de la Rabane - A5GT2010-043**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée

par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue de la Rabane, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue de la Rabane à l'approche "ouest" de l'intersection de la rue des Cassailles.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0132 Versement de subventions culturelles - A5LS2010-027 (CT-2194069)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser le versement des subventions indiquées sur le document joint en annexe au sommaire décisionnel à chacun des organismes qui y sont mentionnés.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0133 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Carrefour jeunesse-emploi Montmorency, relativement au Chantier urbain de l'arrondissement de Beauport - A5LS2010-028**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Carrefour jeunesse-emploi Montmorency, 947, avenue Royale, Québec (Québec) G1E 1Z9, relativement au Chantier urbain de l'arrondissement de Beauport, pour les parcs de juridiction de l'Arrondissement, le tout selon les conditions substantiellement à celles conformes mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0134 Gestion salariale - coordonnateur et intervenant Communautés solidaires - A5LS2010-029**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu que le conseil d'arrondissement poursuive la gestion salariale du programme "Communautés solidaires" pour la période du 4 juillet au 2 octobre 2010 et demande au Service des finances d'administrer les paies de l'intervenant engagé pour la période mentionnée, représentant ainsi un déboursé approximatif de 23 090 \$ sur la base des paiements versés par l'organisme aux conditions précisées.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0135 Subvention au Comité de loisirs Cambert dans le cadre de la fête nationale du 24 juin 2010 - A5DA2010-026 (CT-2194255)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu de verser au Comité de loisirs Cambert, 176, rue Bachelet, Québec, G1B 3M8, une subvention de 2 000 \$ pour l'organisation de festivités au Parc Cambert le 23 juin 2010 dans le cadre de la fête nationale des québécois.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0136 Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local concernant les intersections rue Berrouard/rue Simone-Routhier et rue Berrouard/rue Simone-Routhier - A5GT2010-044**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel, appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux, il est résolu d'approuver les modifications suivantes aux règles portant sur la circulation :

Rue Simone-Routhier, ajouter :

Un arrêt obligatoire sur la rue Simone-Routhier à l'approche "ouest" de l'intersection de la rue Berrouard au nord du lot 4 246 686 ;

Un arrêt obligatoire sur la rue Simone-Routhier à l'approche "ouest" de l'intersection de la rue Berrouard au nord du lot 4 246 711.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2010-0137 Virement de fonds au Service des travaux publics - A5DA2010-027**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel, il est résolu d'autoriser le virement de fonds au Service des travaux publics tel qu'identifié à la fiche de virement budgétaire jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion**

---

**Adoption de règlements**

---

## **Projets de règlements**

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

### **Période d'intervention des membres du Conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, la présidente, madame Lisette Lepage, déclare la séance close à 19 h 45 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Lisette Lepage  
Présidente de la séance

Linda M. Simard, OMA  
Secrétaire et assistante-  
greffière d'arrondissement